© Drogues Info Service - 9 octobre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Mon père est alcoolique

Par Profil supprimé Postée le 27/06/2011 14:10

Bonjour, mon père est alcoolique, il boit peut la semaine mais se rattrape le W-E, je n'habite plus avec mes parents depuis 4 ans et ils viennent de divorcer.

Il vient de prendre un apartement mais continue à m'appeler en m'insultant ou harcèle ma mère, il vient même jusque chez elle complétement saoul.

Il à eu un retrait de permis de 5 mois mais une fois récupéré il à continué, je l'ai eu au téléphone la semaine dernière et il m'a dit je sais je souffre je vais faire quelque chose mais ce week-end il me laisse des messages plein d'insultes , cela fait 25 ans que ça dure qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ?

Mise en ligne le 28/06/2011

Bonjour,

Comme votre père vous l'a dit explicitement, il est en souffrance, et c'est probablement cette souffrance qu'il tente d'apaiser ou de contenir avec l'alcool. Malheureusement, l'ivresse le conduit à franchir certaines limites difficilement acceptables pour vous et votre mère, malgré leur séparation.

Votre père vous a dit également vouloir "faire quelque chose" et il serait intéressant de voir avec lui ce qu'il envisage de faire concrètement, ce qui à son avis pourrait l'aider.

Dans le cas où il ne soit pas informé des possibilités de prise en charge, vous pouvez lui expliquer qu'il existe des lieux de consultations spécialisées en alcoologie où un ensemble de professionnels (médecins, psychologues...) pourrait l'accompagner dans une démarche de soin. Ces consultations sont individuelles, gratuites et confidentielles.

Ces centres d'alcoologie proposent également de recevoir les personnes de l'entourage (dans les mêmes conditions de gratuité et de confidentialité) pour du soutien, des conseils. Vous semblez beaucoup souffrir de cette situation, malgré votre indépendance, et ce depuis de nombreuses années apparemment. Votre propre souffrance pourrait être entendue et prise en compte. Ces consultations sont également ouvertes à votre mère, même si vos parents sont divorcés.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CCAA (Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie) le plus proche de chez vous.

Si votre père ne se sent pas prêt pour ce genre de démarche, vous pouvez également lui conseiller de nous téléphoner, ce pourrait être un premier pas. Nous sommes joignables au 0 800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h, l'appel est gratuit depuis un poste fixe et anonyme. Cette ligne d'écoute téléphonique vous est évidemment ouverte, ainsi qu'à votre mère, si vous ressentez le besoin de parler de ce qui est difficile pour vous.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA - Antenne de Remiremont

74, boulevard Thiers **88200 REMIREMONT**

Tél: 03 29 22 14 05

Site web: <u>f-ms.fr/service/addiction-qui-contacter/</u>

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au jeudi 8h/12h et 13h/17h sauf mardi jusqu'à 19h et vendredi

jusqu'à 16h30

Voir la fiche détaillée